Section de Tarn-et-Garonne

Montauban, le 08/12/2016

Compte-rendu du CDAS du 8 décembre 2016

Conseil Départemental de l'Action Sociale.

Ce CDAS voit l'arrivée d'un nouveau Président et d'un nouveau délégué de l'action sociale.

Compte tenu de la nouvelle composition du CDAS, le nouveau délégué présente les différents représentants de l'administration et des personnels.

Approbation du PV du 07 juin 2016, portant sur l'élection du nouveau délégué des services sociaux.

Le PV définitif n'ayant pas été communiqué aux OS, il sera soumis au vote lors d'un prochain CDAS.

Comité d'Action Locale

Les documents remis en séance démontrent une baisse des dotations sur une période de 5 ans, proportionnelle à la baisse des effectifs. Mais ne soyons pas naïfs, cette baisse correspond à une stratégie qui vise à diminuer les budgets alloués à l'action sociale.

Chiffres à l'appui : budget 2017, une enveloppe de 16 061 € est allouée pour le département, soit une baisse de 845 €.

Le ministère attribue une dotation de 36,82 € par enfant, 9,57 € par actif et 3,19 € par retraité.

Le délégué départemental informe le CDAS qu'une plaquette présentant l'Action Sociale du 82, dont la confection a été réalisée par une jeune assistance sociale stagiaire, sera diffusée par mail à l'ensemble des agents du département.

Concernant les actions passées :

L'arbre de noël 2016 se déroulera le 14 décembre prochain, dans les mêmes conditions qu'en 2015. Lors du groupe de travail du 24/11/2016 nous avions souhaité que l'ensemble des actifs soit très largement invité à partager ce moment à partir de 16h30, ce qui a été relayé par la direction.
Les cadeaux, les chèques-cadeaux, les goûters, …et le champagne sont arrivés, il ne manque plus que vous et les enfants au rendez-vous.

Le repas des retraités, comme chaque année, a connu un franc succès. On note même une augmentation des participants. FO s'interroge sur les raisons de cette fréquentation très positive, serait-elle due à la mise en place d'un transport collectif, à l'attrait du lieu (Moulin de Moissac), ou à la situation géographique tout simplement .
Tous ces éléments peuvent constituer des pistes pour maintenir des actions futures de bon niveau.

Le mini-séjour des enfants de 10 à 17 ans : un bilan mitigé.

FO souhaite que soit menée une réflexion compte-tenu de la faible fréquentation (seulement 19 participants en 2016 et après relance des familles).

Concernant les actions à venir (2017-2018) :

La question du mini-séjour a donné lieu à des débats nourris. Mais les impératifs de date ne permettent pas d'envisager une action radicalement différente pour l'été prochain.
Le séjour se déroulera donc sur le domaine d'Auzole ou sur la base de Mezels, sur 3 ou 4 jours. (ces deux sites sont situés dans le Lot).
Une réflexion sera menée dès le début de l'année prochaine dans la perspective de la mise en place d'actions nouvelles en 2018. Pour cela un questionnaire vous sera adressé.

Plusieurs problématiques ont été abordées : le reste à charge supportable pour les familles, la tranche d'âge des enfants concernés, les actions en elles-mêmes.

Lors de ce CDAS, certains participants ont émis l'idée d'ouvrir l'accès au mini-séjour à des personnes « étrangères » à notre ministère.
Force Ouvrière rappelle que la vocation de l'action sociale n'est pas l'organisation des séjours pour tous ! Il existe des organismes pour cela.

Force Ouvrière serait favorable à une ouverture vers des actions communes avec le CDAS d'un département limitrophe tel que le Lot. Un tel rapprochement pourrait garantir d'une part le nombre de participants et d'autre part permettre une meilleure négociation des tarifs tout en restant dans le cadre du ministère.
Un rapprochement raisonné ne signifie pas une régionalisation de l'action sociale.
En effet nous avons dû abandonner la proposition d'un séjour de 4 jours à Seignosse (océan), qui impliquait une participation famille de 155 € par enfant.

La question du maintien du mini séjour est abordée de façon récurrente lors des groupes de travail, compte-tenu de la baisse des budgets. Les questions sont posées : doit -on envisager des actions plus ciblées vers des sorties familles qui auraient l'avantage de satisfaire un plus grand nombre de participants en maintenant un lien social entre les agents ?
Demander une participation plus importante aux familles si on décide de maintenir à terme un mini séjour et jusqu'à quel niveau ?...
Lors du groupe de travail, FO a émis l'hypothèse que des actions à moindre coût soient menées afin de recréer le lien : concours pétanque, rallye, pique-nique…

Pour les représentants FO l'objectif est :« que personne ne soit oublié » ! (avec ou sans enfant)

Pour les autres actions 2017, l'arbre de Noël et le repas des retraités sont reconduits.
Les retraités seront conviés au restaurant le Mercure avec en matinée une visite guidée de Montauban autour du thème « Bourdelle ».

Un point sur la carte « APETIZ » :

Cette carte va remplacer les titres restaurant papier et s'apparente à une carte bancaire à débit journalier de 19 euros maxi… Mais la dotation de notre ministère s'établit toujours à 6 € par jour, sachant que vous en financez 3 !
Attention cette carte est personnelle et doit être conservée indéfiniment même si vous perdez le bénéfice des titres restaurant.

Suite à vos interrogations FO souhaite qu'une communication soit effectuée concernant les cas de retrait des titres restaurant (jour de stage, mission, récupérations HV, ...). Le Président veillera à ce que l'information soit communiquée à l'ensemble des agents.

Vos représentants FORCE OUVRIERE en CDAS :
Nathalie MAURIE, Anne DIDELIN,
Ariel FAURE, Marielle RIVAL